

	REPertoire DES METIERS	COMMUNAUTE AGGLOMERATION FLERS AGGLO
	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT MUSICAL SPECIALITE FLUTE	
	DIRECTION CULTURELLE	
AGENT	A RECRUTER	
IDENTIFICATION	FICHE DE POSTE	Mars 2017
<i>Direction/Service</i>	Direction de la Communauté d'Agglomération – Service Conservatoire communautaire de Musique	
<i>Cadre d'emplois</i>	Des assistants spécialisés d'enseignement artistique	
<i>Responsable</i>	Directrice du conservatoire communautaire de musique	
<i>Relations fonctionnelles</i>	Elèves et leurs familles pour les plus jeunes Directrice du conservatoire communautaire de musique Autres enseignants de l'établissement Personnel scolaire Associations	
<i>Lieu de travail</i>	Conservatoire communautaire de musique - Rue du collège – 61100 FLERS.	
<i>Temps de travail Cycle de travail</i>	Temps non complet Cycle hebdomadaire spécifique calé sur l'année scolaire prenant en compte l'exercice d'une profession musicale et la nécessité corrélative d'un travail personnel de veille artistique et de mise à niveau de sa pratique personnelle.	
<i>Sujétions</i>	Disponibilité requise pour : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'évaluation des élèves (préparation et participation aux jurys) ➤ les projets et manifestations pédagogiques et culturels à dimension collective ➤ la participation à diverses manifestations musicales ou institutionnelles.... Possibilité d'heure en soirée les mercredis et samedis	
<i>Conditions d'exercice</i>	Déplacements possibles sur le territoire de la Communauté, voire au-delà, pour les besoins d'interventions ponctuelles.	
<i>Références Document Unique Evaluation Risques</i>	En cours d'élaboration	
DEFINITION		
<p>Le professeur d'enseignement musical au conservatoire communautaire de musique enseigne sa spécialité musicale et participe au suivi des études des élèves en tant que professeur de musique.</p> <p>Il/Elle assure, en fonction des besoins, les enseignements de formation musicale.</p> <p>Il/Elle contribue au développement des projets pédagogiques et culturels à dimension collective et participe à la vie artistique de l'établissement.</p>		

MISSIONS		ACTIVITES
OPERATIONNELLES		PRINCIPALES
1	Enseigne sa spécialité musicale et assure le suivi des études de ses élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Dispense les cours en fonction de la diversité des publics (enfants, adolescents et adultes) et du niveau des élèves avec la pédagogie appropriée à chacun de ces publics. • Suit leur progression et participe aux réunions pédagogiques. • Prépare les auditions, évaluations et examens de fin de cycle • Assure le lien avec les familles, en coordination avec la direction du conservatoire, pour les plus jeunes des élèves. • Veille à la transmission des courants musicaux et répertoires les plus larges et les plus divers possibles en s'inscrivant dans le projet collectif de l'établissement. • Développe la curiosité artistique de ses élèves.
2	Assure, en fonction des besoins du conservatoire, les enseignements de formation musicale (éveil, initiation ou solfège).	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigne la pratique et la théorie d'un instrument de musique aux élèves • Propose aux élèves des travaux et des exercices
3	Contribue au développement des projets pédagogiques et culturels à dimension collective de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Conduit les interventions favorisant la pratique musicale de groupe : orchestres, classes orchestres, chorales, ateliers... • Intervient dans le cadre d'activités scolaires et périscolaires visant à promouvoir la culture musicale (éveil, ateliers, classes orchestre).
4	Participe à la vie artistique de l'établissement avec les élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Participe aux actions de création et de diffusion musicale, organisées par le conservatoire ou en partenariat avec celui-ci
OPERATIONNELLES		SPECIFIQUES OU OCCASIONNELLES
5	Répond ponctuellement aux sollicitations de la collectivité pour l'accompagnement musical de certaines manifestations officielles	

COMPETENCES

1 SAVOIR	<p>Etre lauréat du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{er} et 2^{ème} classe dans la discipline musicale concernée ou titulaire des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours correspondants (titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007).</p> <p>ou</p> <p>Disposer d'une expérience confirmée sur une fonction équivalente.</p> <p>Disposer d'une bonne culture musicale générale.</p> <p>Etre titulaire du Permis VL(B)</p>
---------------------	--

<p style="text-align: center;">2 SAVOIR FAIRE</p>	<p>Maîtriser parfaitement la technique de son instrument. Faire preuve d'ouverture sur divers courants et répertoires musicaux. Communiquer au plan technique les gestes artistiques. Savoir appliquer une progression et des enseignements conformes aux programmes officiels. Conseiller les élèves et les accompagner dans leurs choix.</p> <p>Etre pédagogue Adapter sa pédagogie en fonction des publics concernés Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif. Avoir le sens de l'innovation.</p> <p>Coordonner ses programmes avec ceux de l'équipe et avec le projet d'établissement Concevoir et planifier la mise en œuvre de projets interdisciplinaires. Savoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité</p>
<p style="text-align: center;">3 SAVOIR ETRE</p>	<p>Savoir travailler en équipe Savoir prendre des initiatives tout en rendant compte.</p> <p>Avoir le sens du contact Etre à l'écoute Faire preuve de pédagogie.</p> <p>Avoir le sens du service public. Faire preuve de discrétion. Etre disponible.</p>
<p>EVOLUTION (le cas échéant)</p>	<p>Dans le cadre d'emplois.</p>
<p>OBSERVATION</p>	<p>La présente fiche n'est qu'un cadre indicatif susceptible d'évolution en fonction des nécessités du service.</p>